



Chapelle-lez-Herlaimont

BUDGET 2025

Chapelle-lez-Herlaimont

Conseil communal du 16 décembre 2024
Présentation du budget communal – Exercice 2025

Mourad SAHLI
Bourgmestre

Définition



Acte politique majeur dans la vie d'une commune..



Le budget prévoit toutes les recettes et toutes les dépenses susceptibles d'être effectuées dans le courant de l'exercice financier: du 01 janvier au 31 décembre



Le budget communal est un outil de prévision, d'autorisation et de contrôle.

LE BUDGET COMMUNAL = LA BASE DE TOUTE ACTION COMMUNALE

Toute idée aussi séduisante soit-elle, ne peut trouver sa concrétisation politique QUE via **inscription budgétaire**

Les documents de référence

Il existe 3 documents principaux

Le code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD)

Le règlement général de la comptabilité communale (RGCC)

Circulaire budgétaire annuelle du Ministre des pouvoirs locaux

Un budget communal doit respecter 5 principes :

Le budget comprend **toutes les recettes** et **toutes les dépenses** encourues par la commune au cours de **l'année visée**.

Les recettes et dépenses doivent correspondre à des **aspects spécifiques** des finances. On **ne** peut affecter une part du budget à des événements **indéfinis**, même si le principe d'unité prévaut.

1

Annualité

L'exercice financier des communes correspond à **l'année civile**, donc de **janvier à décembre**.

2

Universalité

Le budget comprend **toutes les recettes** et **toutes les dépenses** encourues par la commune au cours de **l'année visée**.

3

Unité

N'importe quelle recette communale peut (en principe) **servir à payer n'importe quelle dépense** (pot commun).

4

Spécialité

Les recettes et dépenses doivent correspondre à des **aspects spécifiques** des finances. On **ne** peut affecter une part du budget à des événements **indéfinis**, même si le principe d'unité prévaut.

5

Equilibre

Les recettes doivent couvrir les dépenses : un budget doit donc être à **l'équilibre**, càd qu'on **ne** peut pas prévoir de dépenser plus que ce qu'on aura de recettes.

Quelles sont les procédures à accomplir avant le vote du budget ?



- ▶ Concertation (Services, tutelle, CRAC)
- ▶ Avis de la commission budgétaire sur la légalité et les implications financières prévisibles de l'avant-projet de budget (article 12 du RGCC)
- ▶ Etablissement du projet de budget par le collège communal
- ▶ Vote du budget en séance publique du Conseil (au plus tard le 31 décembre de l'exercice précédent)
- ▶ Communication du budget aux organisations syndicales dans les 5 jours de son vote (article L1122-23 du CDLD)
- ▶ Transmission du budget à l'autorité de tutelle dans les 15 jours de son vote (article L3132-1 du CDLD)

Qu'en est-il de l'exécution du budget ?

Le budget est **voté** par le **Conseil communal** en séance **publique** , il devient pleinement exécutoire **après** l'approbation de l'autorité de tutelle.



Le budget est composé de deux parties



Le budget ordinaire

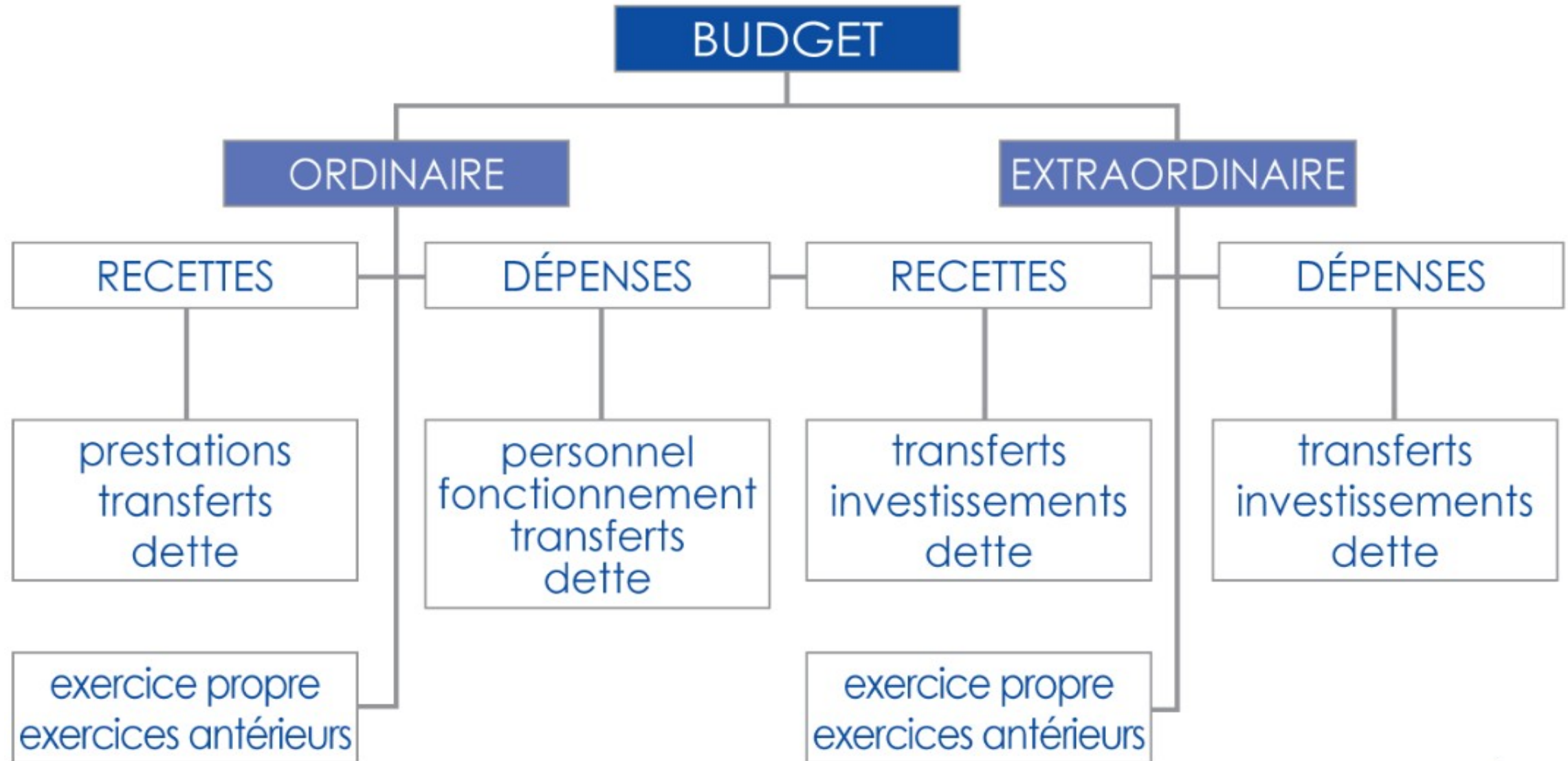
qui comprend l'ensemble des **recettes** et **dépenses récurrentes** d'une commune et qui touchent à son fonctionnement quotidien.



Le budget extraordinaire

qui reprend les **recettes** et les **dépenses** plus **exceptionnelles** et qui ont un impact durable sur le patrimoine de la commune, comme les dépenses d'investissement par exemple.

Structure du budget



Éléments qui n'ont pas facilité l'élaboration du budget communal 2025



En recettes de prestations

Redevances occupations domaine public : **Diminution des recettes de 30.239,15€** par rapport à l'inscription de ces mêmes recettes au budget initial 2024



En recettes de transferts

* L'estimation du 26/11/2024 transmise le SPW Intérieur et Action sociale annonçait une diminution des recettes fonds des communes 2025 de **291.918,08€** par rapport à l'estimation, pour ces mêmes recettes transmises, à la fin avril 2024.

* Additionnels Précompte immobilier (selon courrier du 31 octobre 2024, relatif aux prévisions 2025) : **Diminution de ces recettes de 313.522,32€** par rapport à l'inscription pour ces mêmes recettes au budget initial 2024.



En recettes de dette

En dividendes énergétiques intercommunales (électricité-gaz) : **Diminution des recettes pour un total de 240.459,99€** par rapport à l'inscription de ces mêmes recettes au budget initial 2024.

Le budget ordinaire

Comprend tout ce qui est indispensable au fonctionnement quotidien de la commune.

On y trouve les dépenses et les recettes ordinaires.

Les recettes ordinaires - 2025

26.044.969,35 euros

Elles sont réparties comme suit:

Recettes de prestations

Recettes de transferts

Recettes de dette

Recettes de prélèvements

Recettes de prestations : 733.078,52 €

Ce sont les recettes résultant de prestations ou services rendus par la commune ou de fourniture de biens.

Exemple: location de bien, contribution des parents aux frais de garderies, piscine,...

Recettes de transferts : 22.876.312,75 €

Ce sont les recettes provenant d'autres niveaux de pouvoirs publics, de ménages, ... On y retrouve:

A. Recettes Fiscales pour 10.370.599,10 €. Réparties comme suit:

- * Impôts aux personnes physiques (IPP): **5.103.047,81 €**
- * Additionnels au précompte immobilier (PRI): **2.991.727,34 €**
- * additionnels véhicules : **229.264,11 €.**

B. Fonds des communes: 8.475.963,13 €.

C. Subsidés (APE, Enseignement, PCS,...) 3.851.528,75 €.

D. Fiscalité locales-Impôts et taxes communales: 2.046.559,84 €.

Recettes de dette : **295.578,08 €.**

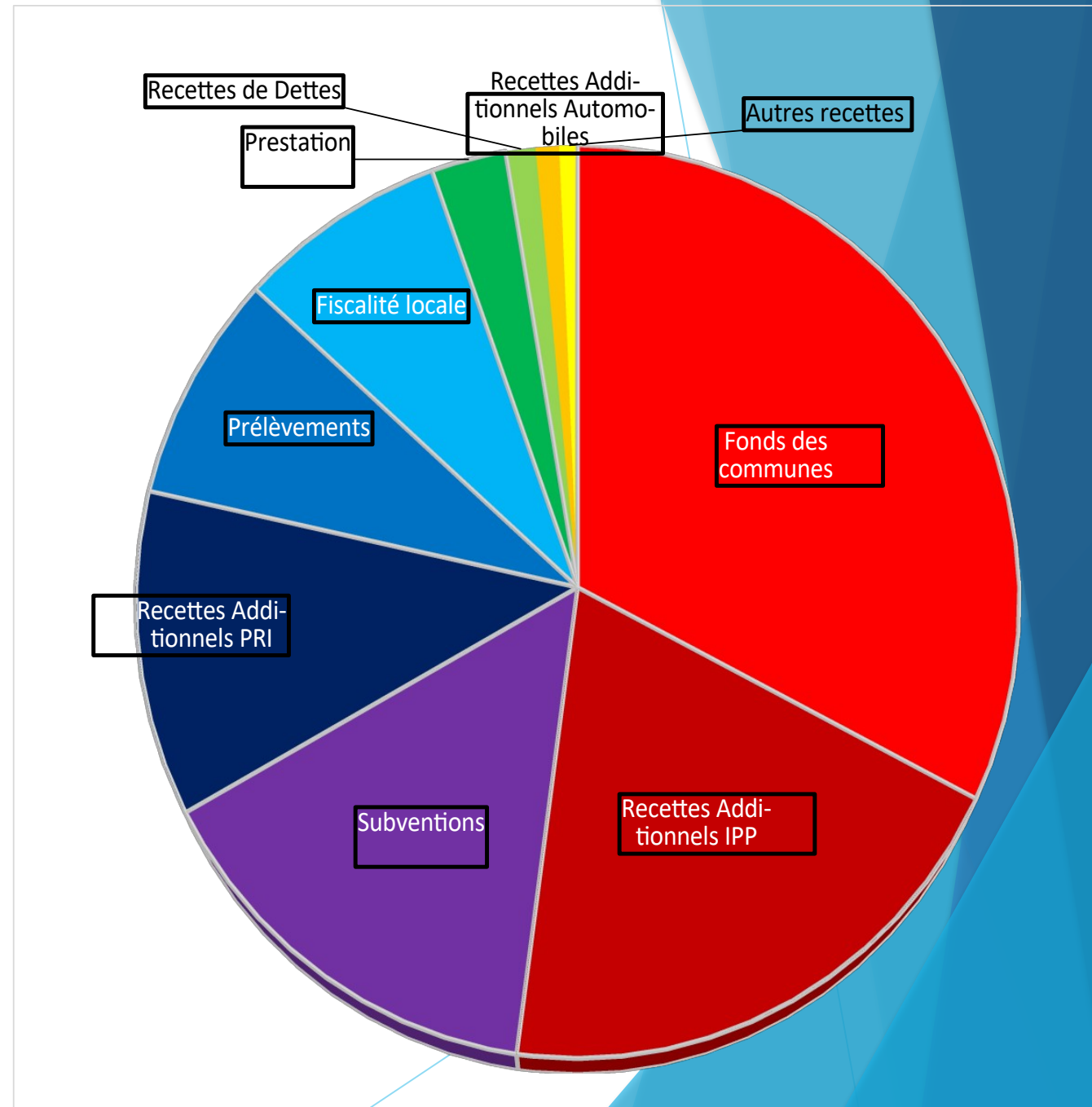
Ce sont les dividendes des sociétés dont la communes détient des parts et les intérêts de placements.

Recettes de prélèvements : 2.140.000 €

Permettent de rapatrier des fonds placés en réserve ordinaire en cas de besoin de financement du budget ordinaire.

Les Recettes - Exercice propre

Recettes	montant	Pourcentage
Fonds des communes	8.475.963,13	33%
Recettes Additionnels IPP	5.103.047,81	20%
Subventions	3.851.528,75	15%
Recettes Additionnels PRI	2.991.727,34	11%
Prélèvements	2.140.000,00	8%
Fiscalité locale	2.046.559,84	8%
Prestation	733.078,52	3%
Recettes de Dette	295.578,08	1%
Recettes Add. Automobiles	229.264,11	1%
Autres recettes	178.221,77	1%
Total :	26.044.969,35	100,00%



Analyse des variations des recettes ordinaires à l'exercice propre

Recettes	Budget initial N-1	Budget initial	Différence	variation en %
	2024	2025		
Prestations	719.524,15	733.078,52	13.554,37	1,9%
Transferts (*)	22.522.189,96	22.876.312,75	354.122,79	1,6%
Dette	527.880,07	295.578,08	-232.301,99	-44,0%
Total (exercice propre) hors prélèvements	23.769.594,18	23.904.969,35	135.375,17	0,6%

Dépenses Ordinaires

Les dépenses ordinaires - 2025

25.261.230,50 €

Les dépenses ordinaires sont de quatre types et sont réparties comme suit :

Dépenses de personnel

Dépenses de transferts

Dépenses de Fonctionnement

Dépenses de dette

Dépense du personnel : 11.151.325,15 €

Salaires du personnel communal mais aussi des enseignant.e.s de l'enseignement communal, carburant, fourniture de bureau,...

Dépense fonctionnement : 3.197.221,92 €.

On retrouve, notamment: électricité, gaz, entretien, téléphone, etc.

Dépense de transferts: 7.369.878,17 euros.

Ce sont les sommes transférées à d'autres institutions pour financer leur personnel.

On retrouve, notamment:

- Dotation au CPAS, **2.741.725,36 euros**
- Dotation à la Zone de Police, **1.801.519,3 euros**
- Dotation à la zone de secours, **530.849,61euros**
- Dotation les subsides aux associations. **638,179,76 euros.**

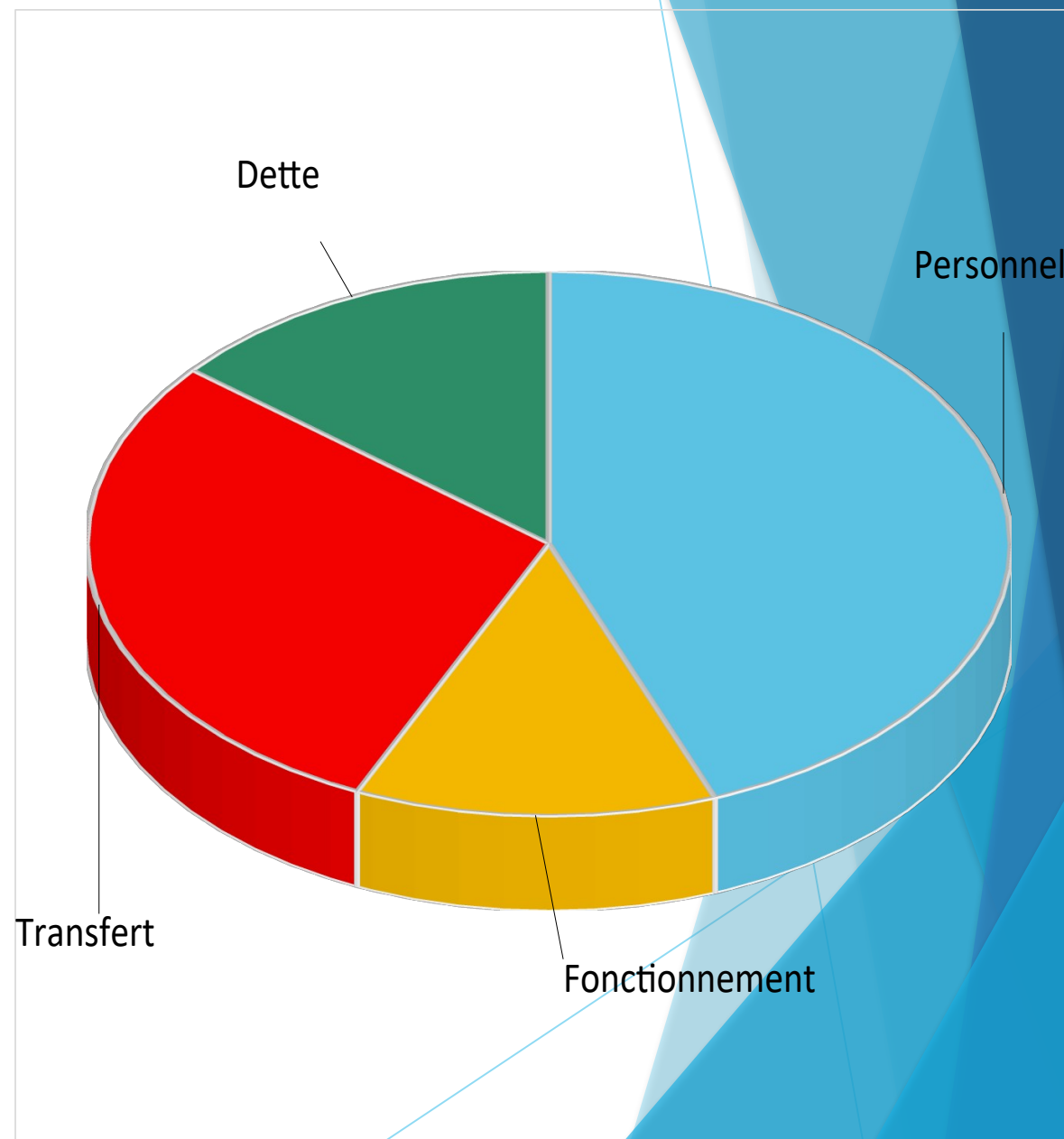
Dépenses relatives aux dettes : 3.542.805,26 €.

Charge des emprunts d'investissements et des emprunts de trésorerie (remboursement des emprunts).

Les dépenses

Exercice propre

Dépenses	montants	%
Personnel	11.151.325,15	44%
Transferts	7.369.878,17	29%
Dette	3.542.805,26	14%
Fonctionnement	3.197.221,92	13%
Prélèvements		0,00%
Total :	25.261.230,50	100,00%



Analyse des variations des dépenses ordinaires :

Dépenses	Budget initial N-1 (2024)	Budget initial (2025)	Différence	variation en %
Personnel	10.876.981,36	11.151.325,15	274.343,79	2,5%
Fonctionnement	3.251.283,77	3.197.221,92	-54.061,85	-1,7%
Transferts	7.316.870,74	7.369.878,17	53.007,43	0,7%
Dette	3.023.716,45	3.542.805,26	519.088,81	17,2%
Prélèvements	0,00	0,00	0,00	0%
Total (exercice propre)	24.468.852,32	25.261.230,50	792.378,18	3,2%

Aperçu sur les provisions


Mouvement des réserves et provisions

Provisions	Compte général	Disponible compte 2023	Disponible présumé 2024	Dotation prévue en 2025		Utilisation prévue en 2025	Solde présumé à la clôture 2025
				Prélèvement du service ordinaire	Prélèvement du service extraordinaire		
Fonds de réserve Ordinaire	14.104						
Fonds de réserve extraordinaire	14.105	5.111.123,45	447.637,58	150.000,00		149.352,73	448.284,85
Provisions	16.000	7.699.091,98	8.699.091,98			2.140.000,00	6.559.091,98

Le Budget de l'exercice 2025 - exercice propre

Service Extraordinaire: 6.342.349,51€

Qu'est-ce que le budget extraordinaire ?



Comprend toutes les dépenses et recettes liées aux **investissements**, c'est-à-dire celles qui **modifient le patrimoine communal** : ventes ou achats de bâtiments, subsides en capital, entretien de bâtiments et voiries, acquisition de véhicules et d'équipements, etc.



Les 3 types de recettes extraordinaires

Recettes de transferts

dotations **spécifiques**:
subventions (Infrasport,
Ureba,..)

2.224.175,83 euros

Recettes d'investissements

ventes de biens
immeubles

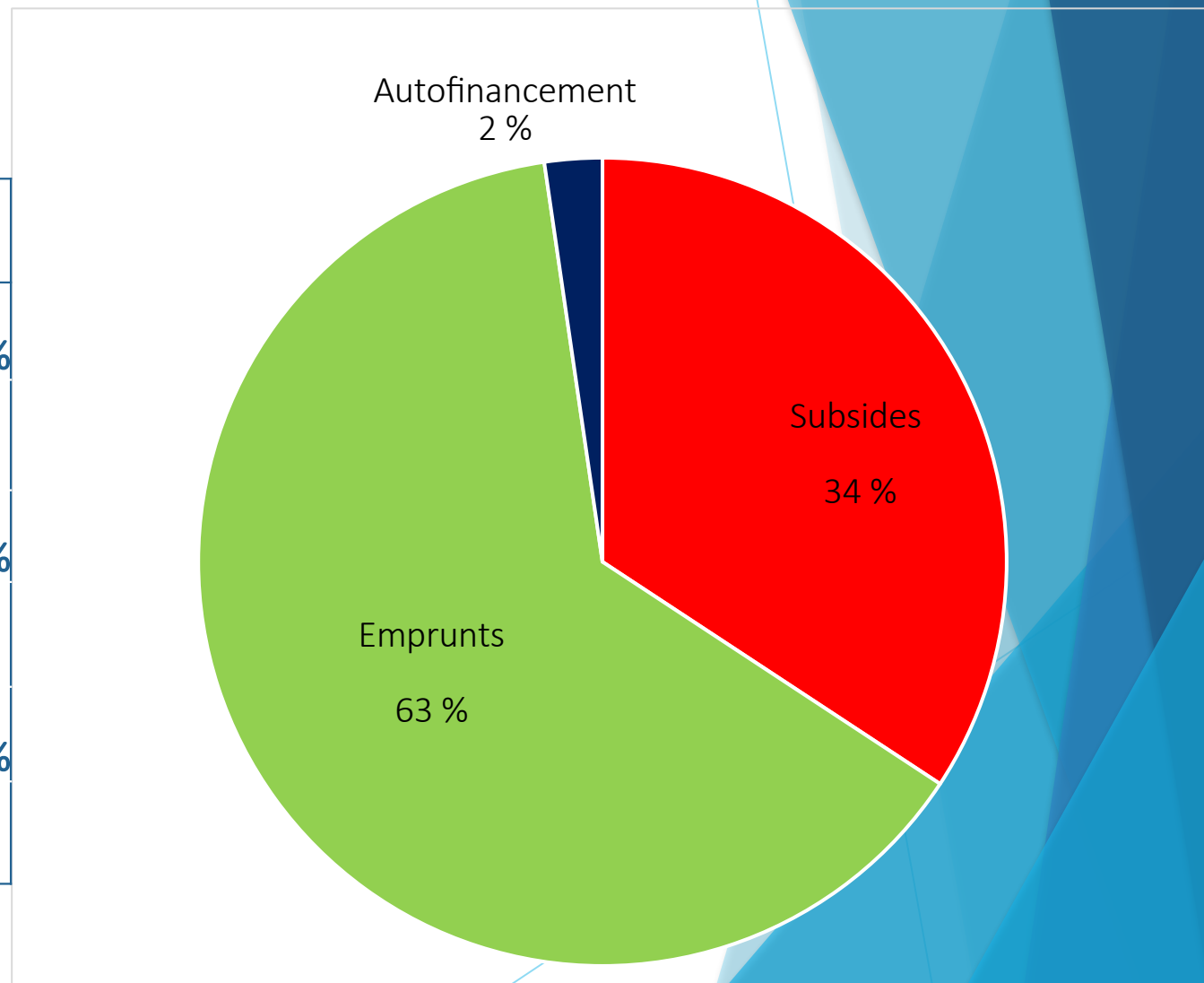
emprunts contractés
en vue de financer un
projet extraordinaire

4.118,173,68 euros

Recettes de dette

Financement des Investissements 2025

Recettes	Montants	%
Recettes de transferts (sport, ureba, écoles)	2.224.175,83	34%
Emprunts – Recettes de Dette	4.118.173,68	64%
Autofinancement-prélèvements	149.352,73	2%



Les 3 types de dépenses extraordinaires

Dépenses de transferts

subsidés octroyés par la commune en vue de financer des projets extraordinaires

Dépenses d'investissements

travaux, constructions, acquisitions d'immeubles

6.478.545,65 euros

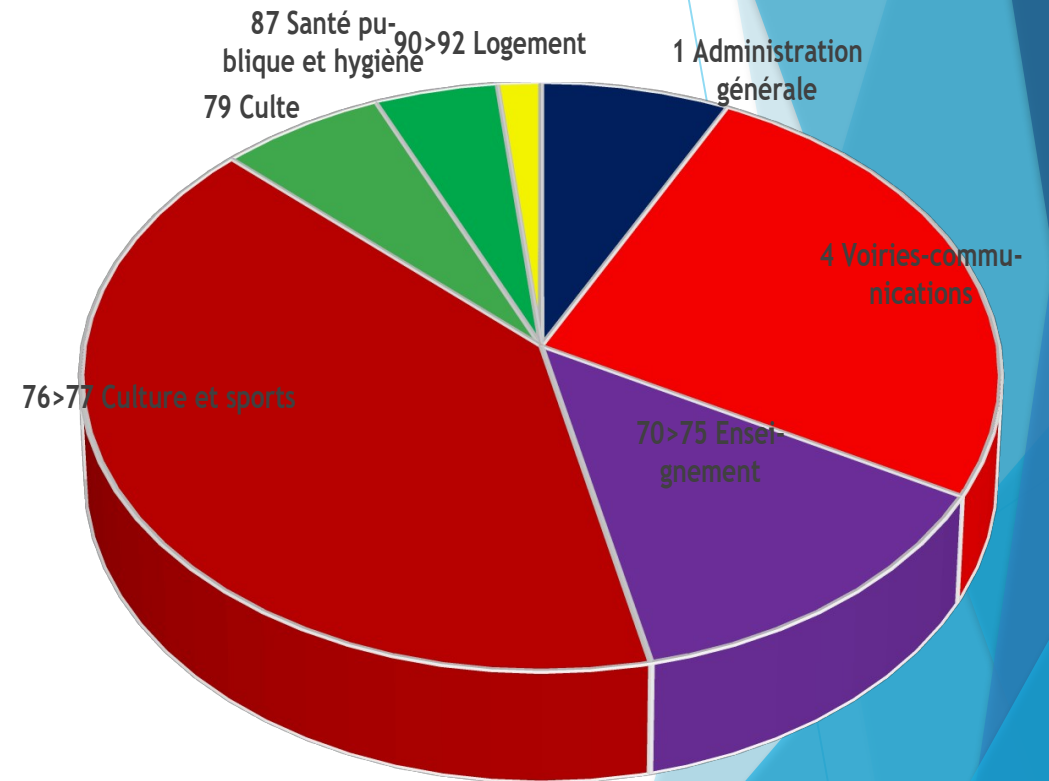
Dépenses de dette

prises de participation, remboursements anticipés d'emprunts...) au service extraordinaire

28.127,73 euros

Répartitions des Investissements 2025

	Budget 2025	Pourcentage
1 Administration générale	473.675,00	7%
4 Voiries-communications	1.667.500,00	26%
70>75 Enseignement	865.625,00	13%
76>77 Culture et sports	2.619.674,51	41%
79 Culte	415.000,00	6%
87 Santé publique et hygiène	310.000,00	5%
90>92 Logement	110.000,00	2%
Totaux	6.461.474,51	100%



Avez-vous des questions?

